



14ème législature

Question N° : 154	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique >finances publiques	Tête d'analyse >dette publique	Analyse > détenteurs. statistiques.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 30/10/2012 page : 6135		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la part de la dette souveraine française détenue par les sociétés d'assurance et les gestionnaires d'actifs.

Texte de la réponse

D'après les statistiques établies par la Banque de France, la proportion de dette française détenue par des investisseurs résidents s'élevait à 36,2 % au 31 mars 2012. La dette de l'Etat était à cette date détenue à 11,9 % par des sociétés d'assurance françaises et à 2,7 % par des OPCVM.